

# CFA CHARLES DE FOUCAULD



## L'apprentissage et l'employeur

[www.cdfnancy.fr](http://www.cdfnancy.fr)

JUIN 2024

# Le contrat d'apprentissage et l'employeur



Toutes entreprises y compris :

- Associations
- Entreprises du travail temporaire
- Entreprises dont l'activité est saisonnière

Non industriel et commerciale, dont les 3 fonctions publiques : d'Etat  
Hospitalière Territoriale.

# Le contrat d'apprentissage et le maître d'apprentissage



## Désigner un maître d'apprentissage

Titulaire d'un diplôme / titre équivalent à celui préparé par l'apprenti(e) en lien avec le métier. Plus d'une année d'expérience dans le métier ou au moins 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti(e).

# Le contrat d'apprentissage



## Rémunération de l'apprenti(e)

Le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation ou salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, si la rémunération est plus favorable.

Année de contrat	Moins de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans ou plus
1 <sup>ère</sup>	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 <sup>ème</sup>	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3 <sup>ème</sup>	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC



# Le contrat d'apprentissage : L'organisme de dépôt du contrat

Dépôt du contrat d'apprentissage et de la convention de formation employeur/CFA :

- à l'OPCO dont vous dépendez (secteur privé)
- à l'unité territoriale de la DIRECCTE dont vous dépendez (secteur public)
- avant le début de l'exécution du contrat

---

1 contrat = 1 financement assuré  
Aucun frais de formation

# L'aide à l'embauche d'un(e) apprenti(e)



L'aide à l'embauche d'un alternant est prolongée pour les contrats signés entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024. Son montant est égal à 6 000 €.

3 conditions doivent être remplies par tous :

- Le contrat doit être un contrat d'apprentissage
- Le contrat doit être conclu entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024
- L'apprenti doit préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 7 (BAC+5) du cadre national des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur...)

# L'aide à l'embauche d'un(e) apprenti(e)



## Charges patronales et salariales dans le secteur privé

- Exonération des cotisations salariales : la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle dues au titre des salaires versés à l'apprenti est exonérée dans la limite de 79 % du Smic en vigueur au titre du mois considéré
- Exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité Sociale s'applique jusqu'au terme du contrat d'apprentissage.

Source : <https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/embaucher-gerer-salaries/embaucher/contrat-apprentissage.html>

# L'aide à l'embauche d'un(e) apprenti(e)



## Charges patronales et salariales dans le secteur public

- cotisations patronales relatives aux assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès), aux allocations familiales ;
- cotisations patronales d'assurance chômage versées si vous avez adhéré au régime d'assurance chômage ;

Source : <https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/embaucher-gerer-salaries/embaucher/contrat-apprentissage.html>



# L'aide à l'embauche d'un(e) apprenti(e)



## Charges patronales et salariales dans le secteur public

- totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle dues au titre des salaires versés à l'apprenti dans la limite de 79 % du Smic en vigueur au titre du mois considéré ;
- une exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité sociale s'applique jusqu'au terme du contrat d'apprentissage.

Source : <https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/embaucher-gerer-salaries/embaucher/contrat-apprentissage.html>

# L'aide à l'embauche d'un(e) apprenti(e)



## **Un salarié motivé**

- Par une formation et une rémunération
- Par un maître d'apprentissage qualifié
- Par une formation sur-mesure

## **Une formation adaptée à vos besoins**

- Formation à vos méthodes de travail et à votre culture d'entreprise
- Valorisation des compétences des maîtres d'apprentissage
- Maintien des savoir-faire

# L'aide à l'embauche d'un(e) apprenti(e)



## Des intérêts financiers

- Un coût salarial maîtrisé
- Des charges patronales réduites
- Des frais de formation pris en charge
- L'apprenti(e) n'est pas comptabilisé(e) dans les effectifs salariés de votre entreprise